

Installation de mouillages écologiques collectifs aux Ebihens

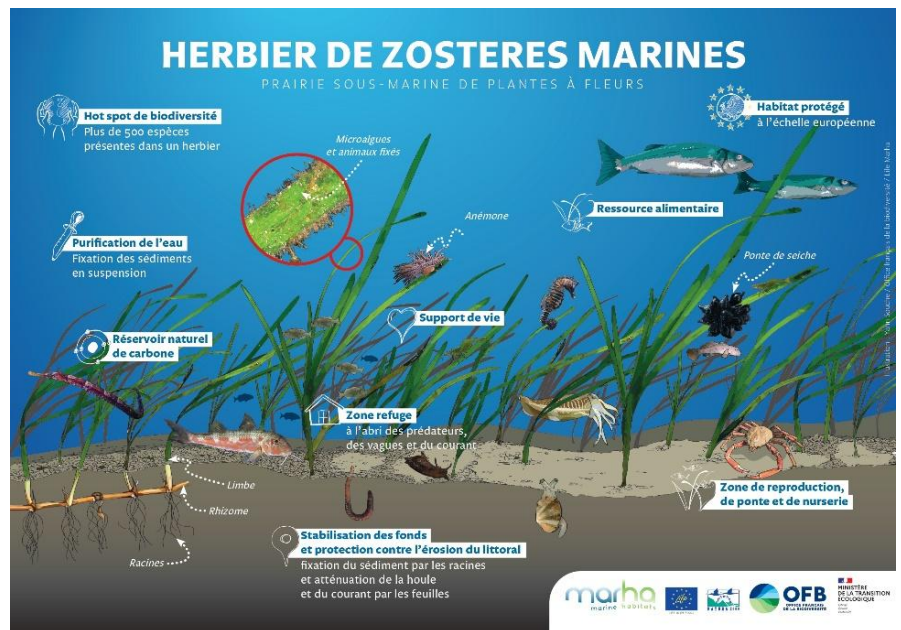
Document de présentation

Contexte

L'Archipel des Ebihens est un joyau paysager et de biodiversité au sein du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude. C'est un lieu très fréquenté par les plaisanciers qui ont l'habitude d'y jeter l'ancre pour la journée voire plus. Des herbiers de zostères marines sont présents sur tout le pourtour de l'archipel et sont soumis à des pressions du fait de l'ancrage régulier des navires de plaisance en leur sein. Les mouillages écologiques collectifs installés devant la plage de la Chapelle ont vocation à concilier les usages – la plaisance en l'occurrence, et la préservation de la biodiversité.

« Zostères marines », qu'est-ce que c'est ?

Les zostères sont des plantes marines qui forment des herbiers, parfois très denses. Ce sont des réservoirs de biodiversité, pouvant accueillir jusqu'à 500 espèces, qui s'y reproduisent, s'alimentent ou encore s'y cachent des prédateurs ! Ils protègent contre l'érosion du littoral, purifient l'eau en fixant les sédiments en suspension et ce sont des réservoirs naturels de carbone. [Plus d'informations ici](#)

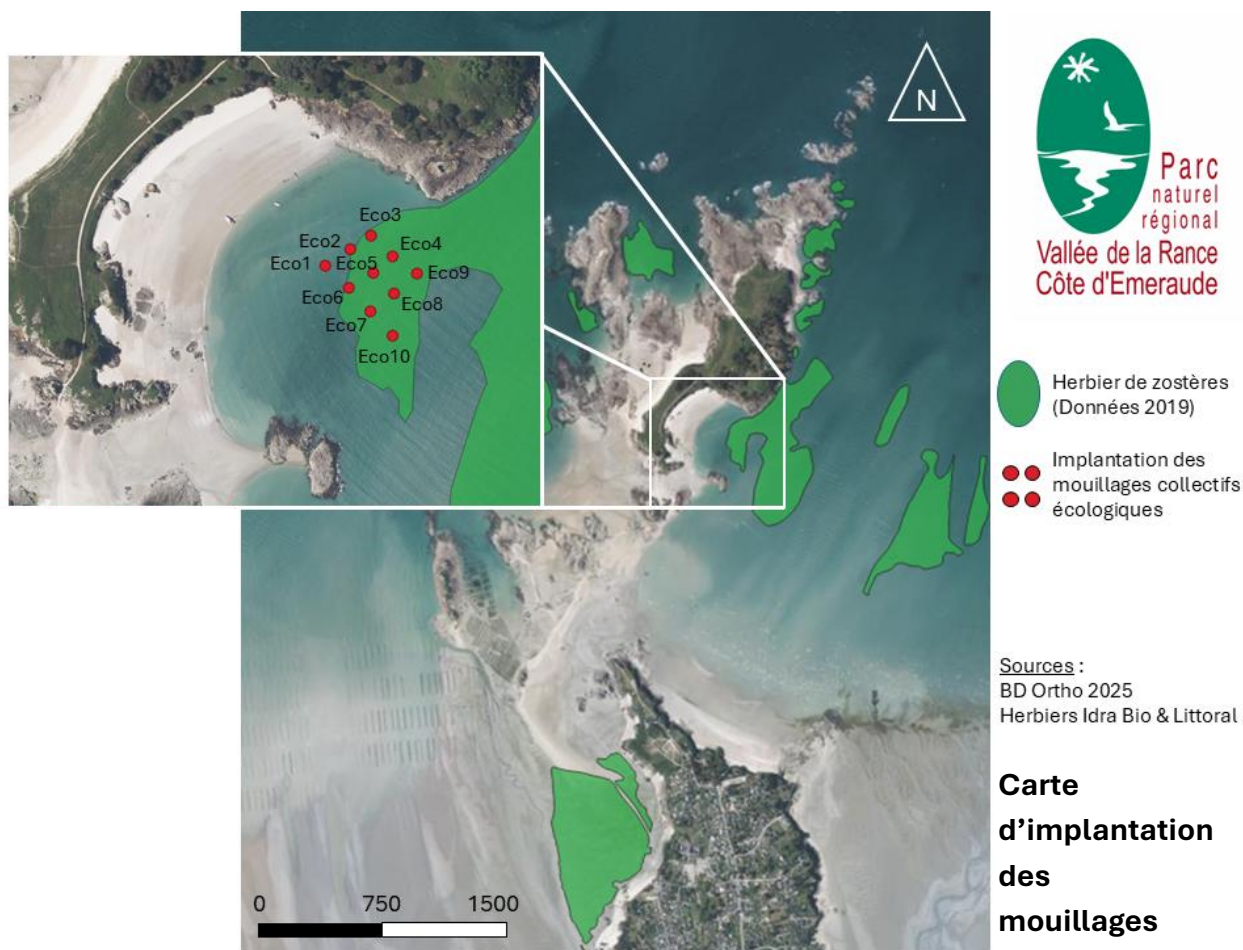


Actions mises en œuvre

Depuis fin 2024, le Parc accompagne la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer afin de restaurer les herbiers de zostères marines présents devant la plage de la Chapelle, au sud-est de l'archipel des Ebihens. D'abord dans l'obtention d'une subvention *via* l'appel à projet « Mission Nature » 2025, puis dans l'aménagement des abords de la plage.

L'objectif de ce dernier est la restauration de cet écosystème littoral fragile : protection de l'espèce *Zostera marina*, de son habitat et de ses rôles écosystémiques (nursérie, nourricerie, zones d'alimentation, puits de carbone, lutte contre l'érosion du littoral...), non abrasion du fond...

Usage des mouillages collectifs écologiques



Le système de mouillage utilisé est le suivant :

- Une bouée avec anneau et tige pour s'amarrer. Il est préférable d'utiliser l'aiguillette pour amarrer les bateaux plus lourds ;
- Un bout textile de diamètre 12 mm (résistance 8 tonnes de CMU) pour éviter le ragage sur les herbiers ;
- Une chaîne de bas fond en acier pour amortir les à-coups avec un flotteur immergé pour garder la chaîne de bas-fond à la verticale et ainsi éviter le ragage ;
- Une ancre à vis de 2.5 m double pale (résistance similaire à un corps-mort de 2,5 tonnes) pour réduire l'impact sur les herbiers.



Un maximum de 5 bateaux peut se mettre à couple sur chacune des bouées avec un poids maximum par bouée de 8 à 10 tonnes.

Merci de respecter cet aménagement et de favoriser l'utilisation de ces mouillages écologiques.

Contact : Charlotte GESLAIN, Chargée de mission Mer & Littoral au Syndicat de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude : 06 71 10 30 29 – c.geslain@pnr-rance-emeraude.bzh